Urbanisme

Commune d'Éancé

Les dossiers d'urbanisme peuvent être transmis en version dématérialisée via le site

https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/habitat-et-urbanisme/urbanisme/le-portail-de-lusager-de-lurbanisme

ou déposés en version papier en mairie.

il est déconseillé de déposer un dossier pendant la période des vacances.